

PROCES VERBAL
des délibérations du Conseil d'Administration du
jeudi 09 novembre 2023
Année scolaire 2023 – 2024

A – VIE DE L'ETABLISSEMENT

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 04 juillet 2023

Mme SAPINA rappelle les points principaux du Conseil d'administration du 04 juillet 2023 :

Vie de l'établissement : acteurs et instances : rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, PE 77

Gestion matérielle et financière : logements en convention d'occupation précaire, logements en nécessité absolue de service, bilan d'utilisation des fonds sociaux, bilan financier des séjours à Siegen et en Aragon, nouveau contrat du photocopieur de la salle des professeurs, projet théâtre. Concernant la D. B. M. placée à l'ordre du jour, elle n'a pas fait l'objet d'un vote, le Conseil Départemental n'ayant pas accepté l'achat de licences numériques sur les fonds de réserve de l'établissement.

2. Désignation des membres dans les différentes instances

Le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation précise que « le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer. Madame la Principale donne lecture des compétences qui peuvent être décidées.

Création d'une commission permanente : Vote

Délégations de la commission permanente proposées :

- . Programmation et modalités de financement des voyages scolaires
- . Approbation des sorties scolaires
- . Approbation de dons et legs

Concernant le comité d'éducation à la santé à la citoyenneté et à l'environnement, Madame la Principale explique aux membres du conseil qu'il s'agit d'une structure beaucoup plus ouverte et que les personnels enseignants ont toute liberté d'y assister, dès lors qu'ils ont des projets à présenter dans ce cadre-là.

3. Adoption du règlement intérieur du C. A.

Les membres du conseil ayant pris connaissance du règlement intérieur et le conseil n'ayant aucune modification à apporter audit règlement, Madame Sapina procède au vote.

4. Bilan de la rentrée scolaire

Madame SAPINA présente le bilan de la rentrée :

- 38 professeurs : Equipes complètes à la rentrée sauf en musique. Départ d'un professeur de mathématiques fin septembre, remplacé dès la rentrée.
- Vie scolaire : 4,5 ETP - Trois nouveaux collègues
- Le collège compte également une assistante d'éducation en préprofessionnalisation en sciences physiques pour la troisième année.
- Dans le pôle médico-social, il n'y a pas de changement.
- 551 élèves pour 21 divisions soit une moyenne de 26.2 élèves par classe.

5. Fonctionnement pédagogique

• Les nouveautés

- Devoirs faits obligatoires en classe de 6^{ème} : Une heure hebdomadaire en groupes de 8 élèves environ encadrés de préférence par un enseignant de la classe,
- Soutien et approfondissement en classe de 6^{ème} : Groupes variables d'élèves encadrés par des professeurs de français, de mathématiques et des professeurs des écoles alentours (Pyramides, Joliot Curie). Ce dispositif a lieu le mercredi matin.
- Charte de l'évaluation pour toutes les classes du collège. Réflexion en cours sur l'évaluation. Une matinée de formation sur l'évaluation pour tous les professeurs du collège.
- Option football en 6^{ème} : 10 élèves dont 1 fille. 20 élèves avaient été sélectionnés mais certaines familles n'ont pas donné suite, probablement pour des raisons financières car la licence pour adhérer au club de football est nécessaire et son montant est assez élevé.

Le collège souhaitait une parité filles – garçons qui n'a pas été obtenue. Néanmoins, l'AS football compte beaucoup de filles cette année.

- Option théâtre : Une classe de 3^{ème} bénéficie d'une option théâtre, Une quinzaine d'élèves de la classe participe à l'atelier théâtre qui a lieu tous les vendredis de 15h40 à 17h35 et toute la classe bénéficie de six représentations au théâtre de l'Odéon durant l'année scolaire.

• Les relations avec les familles :

- Réunions de présentation pour chaque classe en début d'année
- 19 et 21 décembre : Remise des bulletins
- 26 et 28 mars : Remise des bulletins
- Courant janvier : Réunion préparatoire à l'orientation pour les parents et les élèves de 3^{ème}

• Calendrier :

- 17 octobre : Remise des diplômes du DNB
- 1^{er} décembre : Téléthon
- Du 18 au 22 décembre : Stage de découverte 3^{ème}
- Mercredi 24 janvier : Oral de stage pour les élèves de 3^{ème}
- Deux entraînements aux épreuves du brevet :
- 14 et 15 décembre : Epreuves non notées, évaluées par compétences
- 4 et 5 avril : Epreuves notées
- Mercredi 12 juin : Oral du DNB

• Projet d'établissement : Les trois axes :

- Accompagner tous les élèves vers la réussite dans les apprentissages
- Améliorer le climat scolaire, favoriser le bien-être dans l'établissement
- Développer l'ouverture sur le monde

6. Répartition des IMP (Indemnités pour missions particulières et référents

REFERENTS		
	Rémunération	
Devoirs Faits	1 IMP	
Référent égalité filles-garçons	15+15 HSE	
Coordination EPS	2 IMP	
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	1+ 1 IMP	
Référent culture	1 IMP	

Enseignant référent pour l'action européenne et internationale.	0,5IMP	
Coordination du cycle 3	0,5 + 0,5 IMP	
Référent décrochage scolaire	1 IMP	
Référent cordées architecture	1 IMP	
Référente tutorat	0,5 IMP	

7. Protocole des remplacements de courte durée :

Le collège a été doté de 41 parts de pacte qui permettent de rémunérer différentes missions mais prioritairement des remplacements de courte durée

Les enseignants volontaires s'engagent à effectuer, dans le cadre du Pacte, un volume d'heures de remplacement de courte durée fixé à l'avance (1 part de pacte = 1250€ bruts = 18 heures de remplacement sur l'année scolaire).

Au collège, 6 enseignants se sont engagés dans ces missions.

Le Pacte concerne également le dispositif « Devoirs faits ».

Les enseignants volontaires s'engagent à effectuer, dans le cadre du Pacte, un volume d'heures de « Devoirs faits ». (1 part de pacte = 1250€ bruts= 24 heures de « Devoirs faits » sur l'année scolaire)

Au collège, 11 enseignants se sont engagés dans cette mission pour 32,5 parts

8. Programme de l'Association Sportive :

Badminton : Mercredi de 13H à 14H30 => référent : Mme GRANDCLEMENT

Football : Mercredi de 13H15 à 14H45 => référents M. HELLOT + éducateur club (garçons) et Mme GALLIEN (filles)

Danse : Mercredi de 13H15 à 14H45 => référent M. ZIMMER accompagné de Mme PREBIN

Ultimate : Mercredi de 15H à 16H30 => référents Mme GALLIEN, M. HELLOT

Gymnastique : Mercredi de 15H à 16H30 => référents M. Zimmer, Mme Le Gall et une intervenante du club de gymnastique de Champs-sur-Marne

Activités Physiques de Pleine Nature (Escalade, VTT, Course d'Orientation) : Mercredi de 15H à 16H30 Mme GRANDCLEMENT

L'Ultimate rencontre peu de succès et va peut-être être interrompu. Mme GALLIEN et M. HELLOT viendront prêter main-forte aux activités de pleine nature.

9. Bilan du FSE

BILAN FSE 22-23			
Dépenses		Recettes	
Frais bancaires	77,7	Téléthon (pièces)	520,6
Concours de nouvelles	60	Photos Mathieu	1565
Plumier d'or	120	ABCJ	292,81
Club jeux de société (achat de jeux)	216,6		
Séjour Allemagne	419,9		
Séjour Espagne	2700		
Récompenses Tournoi interclasses	431,98		
Fête du printemps	554,06		

Bal des 3ème	550,09		
Séjour Jablines	1540		
Sortie musée de Meaux (entrées + car)	2200		
Avance des dons du téléthon	2094,2		
Journée accueil 6ème 2022 (repas + matériel)	349,55		
Assurance MAIF	141,83		
TOTAL DEPENSES	11455,91	TOTAL RECETTES	2378,41
Résultat du 01/09/2022 au 01/09/2023	-9077,50		
SOLDE DU COMPTE au 01/09/2023	21 478,66		

10. Convention avec la MPT Victor Jara

Madame SAPINA donne lecture de la convention nous liant avec la maison pour tous Victor Jara.

La M. P. T. Victor Jara met à notre disposition ses locaux (salle de spectacle, une cuisine équipée que le collège pourra également utiliser le cas échéant), accueillera le « café des parents ».

En contrepartie, il nous sera demandé que le collège diffuse leurs informations auprès des familles. Le collège s'engage, par ailleurs, à partager les informations avec la M. P. T. Victor Jara.

11. Présentation du P. P. M. S.

Madame SAPINA donne la parole à Monsieur Danière. Ce dernier donne lecture du P. P. M. S. qui devient un document unique, regroupant à la fois le P. P. M. S. applicable face aux risques majeurs et le P. P. M. S. applicable face aux risques d'intrusion.

Il précise que, concernant le P. P. M. S. relatif aux risques d'intrusion, chaque année, le Rectorat adresse aux établissements le scénario à exécuter.

B – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

1. DBM pour vote :

Au titre de l'ajustement de la D. G. F. C. (dotation globale de fonctionnement), le Conseil Départemental nous alloue, au vu des effectifs constatés à la rentrée 2022 – 2023, la somme de 5 505.00 €.

Ainsi, le conseil d'administration doit se prononcer sur l'affectation de ladite subvention, dont il serait souhaitable qu'elle fasse l'objet d'une inscription au service AP (activités pédagogiques) pour un montant de 1 650.00 € (1 000.00 € sur la ligne «projets pédagogiques» et 650.00 € sur la ligne « matériel, mobilier ») et au service ALO pour un montant de 3 855.00 € (255.00 € sur la ligne « affranchissements », 800.00 € sur la ligne « contrat ascenseur », 600.00 € sur la ligne « fournitures administratives », 600.00 € sur la ligne « fournitures d'entretien », 300.00 € sur la ligne « infirmerie », 600.00 € sur la ligne « loyers copieur » et 700.00 € sur la ligne « travaux sur biens mobiliers ».

2. Information sur les travaux d'extension du collège :

Madame la Principale informe les membres du conseil d'administration

Des travaux d'agrandissement du collège vont être menés durant l'année scolaire 2023 – 2024. Le Conseil Départemental prévoit une augmentation des effectifs liée à la livraison de nouveaux logements sur le secteur. La capacité d'accueil du collège passera de 600 à 700 élèves.

Pour cela, un bâtiment de deux classes sera construit dans la partie attenante à la cour de récréation mais comprise actuellement sur le secteur du gymnase. Une salle de technologie va être scindée en deux salles banales tandis qu'une salle actuellement utilisée par une enseignante de lettres va être transformée en salle de technologie. Une salle qui pour le moment est en partie équipée pour des activités scientifiques va être réaménagée pour être totalement utilisable en salle de sciences mais pourra également être utilisée comme salle banale.

Enfin, une salle va être transformée afin d'accueillir une classe ULIS si nécessaire.

A ces travaux, s'ajoute la création dans la partie haute de la cour de récréation d'un bloc de toilettes garçons et d'un bloc filles. Cette création est saluée par l'ensemble de la communauté éducative car les toilettes actuelles posent de nombreux problèmes en termes d'accessibilité et de surveillance.